



MADRID, le 21 mars 2017

CIRCULAIRE ICCAT-GBYP # 0440 / 2017

**OBJET: TERMES DE REFERENCE - APPEL D'OFFRES - ICCAT-GBYP 03/2017-
PLAN DE RÉCUPÉRATION DES DONNÉES (ICCAT/GBYP, PHASE 7-2017)**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, l'appel d'offres ICCAT-GBYP 03/2017 concernant le plan de récupération des données du Programme de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (phase 7 de l'ICCAT-GBYP - 2017).

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.


Driss Meski
Secrétaire exécutif de l'ICCAT



DISTRIBUTION :

– **Mandataires de la Commission :**

Président de la Commission :	M. Tsamenyi	Président du COC :	D. Campbell
Premier Vice-Président :	S. Depypere	Président du PWG :	F. Donatella
Second Vice-Président :	R. Delgado	Présidente du STACFAD :	S. Lapointe
Président du SCRS :	D. Die		

- **Chefs de délégation**
- **Parties, Entités ou Entités de pêche coopérantes**
- **Chefs scientifiques**

PIECE JOINTE :

Appel d'offres ICCAT-GBYP 03/2017

TERMES DE RÉFÉRENCE – APPEL D’OFFRES – ICCAT/GBYP 03/2017

PLAN DE RÉCUPÉRATION DES DONNÉES

PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LE THON ROUGE ENGLOBANT TOUT L'ATLANTIQUE (ICCAT/GBYP – Phase 7 - 2017)

Contexte et objectifs

Le programme exhaustif de recherche de l'ICCAT sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (ICCAT-GBYP) est nécessaire afin d'améliorer la collecte des données de base, notre compréhension des processus biologiques et écologiques fondamentaux ainsi que les modèles d'évaluation et de gestion.

Un élément important de ce programme consiste en la récupération des jeux de données existants qui ne figurent pas actuellement dans la base de données sur le thon rouge de l'ICCAT, afin de contribuer à l'amélioration du travail analytique d'évaluation et au processus de MSE. Cette récupération des données pourrait inclure des données de capture (total des captures nominales par engin de pêche/région/pavillon et/ou caractéristiques de la flottille par année), des données détaillées de prise et d'effort par mois, par carrés et par zone, des données détaillées sur les captures par fréquence de taille et/ou de poids par engin de pêche/zone d'échantillonnage, des données biologiques (taille/âge, âge/taille de maturité, etc.), données génétiques, statistiques commerciales (à savoir SDT ou jeux de données de ventes à la criée) et jeu de données historiques antérieures à 1950. La préférence sera donnée aux jeux de données de capture qui contiennent les informations de l'effort de pêche correspondant.

Le présent appel d'offres vise tout particulièrement à récupérer des jeux de données issus des pêcheries suivantes:

- a) Priorité n° 1 : Jeux de données récents (données de la tâche I ou de tâche II), avec une référence particulière aux pêcheries palangrières de thon rouge dans la mer Méditerranée pendant deux années consécutives au moins.
- b) Priorité n°2 : Données historiques des prises individuelles de la pêcherie norvégienne de senneurs en vue d'obtenir des données quantitatives sur la taille des bancs, la taille, l'âge et l'état individuels des poissons (pour compléter les données déjà récupérées de la Phase 1 du GBYP) ; données historiques (1956-1962) sur le marquage et les récupérations de thons rouges réalisés en Norvège.
- c) Priorité n° 3 : Jeux de données historiques faisant encore défaut dans la base de données de l'ICCAT-GBYP des madragues thonières en mer Méditerranée.
- d) Priorité n°4 : Données historiques de prise/taille/effort du BFT en ce qui concerne les pêcheries de l'Atlantique nord/Mer du nord issues des documents/rapports du CIEM et d'autres sources.

Dans le cadre de ce programme, les instituts scientifiques ainsi que les entités publiques ou privées sont invités à soumettre leurs offres afin de fournir des données ne figurant pas actuellement dans la base de données sur le thon rouge de l'ICCAT.

Toutes les données recueillies dans le cadre du programme (ICCAT/GBYP) ne seront utilisées qu'à des fins scientifiques et conformément aux normes de l'ICCAT (consulter l'Appendice 10 du Rapport du SCRS de 2009). Toute autre utilisation de ces données devra être expressément autorisée par l'ICCAT.

Tâches du prestataire

Le soumissionnaire devra apporter une description détaillée des jeux de données qui seront fournis à l'ICCAT, après les avoir comparés au tableau de l'ICCAT sur le thon rouge. Le Secrétariat de l'ICCAT vérifiera à nouveau les données correspondant aux années récentes ou les données historiques sur les madragues qui ne sont pas déjà incluses dans le catalogue.

Le soumissionnaire devra également inclure une déclaration spécifiant que les données seront fournies dans un format utilisable par l'ICCAT. Les rapports seront soumis selon le calendrier spécifié par le soumissionnaire, le **7 juillet 2017** au plus tard.

Qualifications minimales du prestataire

- Expérience documentée de plusieurs années dans des études consacrées au thon rouge et/ou aux espèces de grands pélagiques, dans la collecte de données halieutiques ou dans les archives historiques.
- Connaissance du système de données de l'ICCAT et des procédures de l'ICCAT pour la saisie des jeux de données.
- Titulaire d'une licence universitaire dans l'un des domaines suivants : sciences halieutiques, biologie marine, statistiques, sciences naturelles, sciences biologiques, sciences environnementales, sciences des archives ou domaine y relatif (dans le cas des scientifiques individuels).
- Excellente maîtrise de l'une des trois langues officielles de l'ICCAT (anglais, espagnol et français). Un niveau élevé de connaissances de l'anglais est hautement souhaitable.

Demande d'offres

Les entités intéressées devraient soumettre une offre contenant les éléments ci-après à l'attention de M. Driss Meski, Secrétaire exécutif de l'ICCAT, à l'adresse suivante : driss.meski@iccat.int avant le **5 avril 2017**, comprenant :

- a) Une offre détaillée, comprenant : (1) une description détaillée des jeux de données disponibles ; (2) le type de support (papier, fichier électronique, etc.) ; (3) le niveau de difficulté estimé pour la récupération de ces données ; (4) le niveau de fiabilité de ces données ; (5) le volume estimé de travail requis ; (6) les délais dans lesquels ces données peuvent être fournies à l'ICCAT ; (7) les coûts totaux de la récupération des données.
- b) Le Curriculum vitae du soumissionnaire (dans le cas des scientifiques individuels) et de tout autre collaborateur ;
- c) Le résumé historique de l'institution se présentant (dans le cas des institutions soumissionnaires), décrivant l'expérience documentée en matière d'études consacrées au thon rouge, ou à tout autre espèce de grand pélagique, ou à la collecte des données, devant inclure les récents contrats pertinents portant sur des activités identiques ou similaires et d'autres références (numéros des contrats, coordonnées, numéros de téléphone et toute autre information pertinente) ;
- d) Une estimation préliminaire du budget aux fins de la récupération des données ;
- e) Nom, adresse et numéro de téléphone de l'organisme soumissionnaire.
- f) Les informations institutionnelle et administrative de référence de l'organisme soumissionnaire (par ex : statuts, type d'institution, budget annuel, procédures de contrôle du budget, etc.), le cas échéant.
- g) Une liste détaillée de toute activité sous-traitée.
- h) Déclaration spécifiant que l'institution soumissionnaire appliquera les procédures et les formats de l'ICCAT aux fins des jeux de données à fournir ;
- i) Déclaration spécifiant que tous les commentaires éventuels apportés au projet de rapport final seront inclus dans le rapport final.
- j) Accusé de réception du présent appel d'offres (le cas échéant) ;
- k) Déclaration spécifiant l'étendue de l'accord avec toutes les modalités, conditions et dispositions ci-incluses.

Les offres qui ne fourniront pas la documentation ou l'information requise ou qui rejeteront les termes et les conditions de l'appel d'offres ne seront pas retenues.

Les prestataires peuvent être soit des institutions de recherche, telles que des laboratoires gouvernementaux ou privés, des universités ou des cabinets-conseils privés, des scientifiques individuels, ou toute autre entité possédant les qualifications requises.

Le prestataire devrait être disposé à participer à toute réunion requise par l'ICCAT.

Le Secrétariat de l'ICCAT procédera à la sélection des offres. Au terme du processus de sélection, le Secrétaire exécutif de l'ICCAT en informera l'entité adjudicatrice du contrat dans les meilleurs délais.

Documents à présenter

- 1) Un rapport préliminaire succinct à soumettre le **19 mai 2017** au plus tard, comprenant la description des travaux réalisés jusqu'à cette date. Le cas échéant, tout projet de rapport final prêt à cette date peut également être présenté.
- 2) Le projet de rapport final à soumettre le **30 juin 2017** au plus tard, comprenant les éléments suivants :
 - a) Description complète des travaux réalisés de récupération des données ;
 - b) Description détaillée des jeux de données fournis, avec la référence à la base de données sur le thon rouge de l'ICCAT ;
 - c) Description détaillée de la méthodologie ;
 - d) Jeux de données détaillés ;
 - e) Si des analyses scientifiques sont réalisées, elles devront être documentées en prenant la littérature pertinente en considération.
 - f) Si des travaux futurs sont identifiés pendant le contrat, ceux-ci devront être décrits en détail.
 - g) Résumé.
 - h) Présentation PowerPoint succincte des principaux résultats.
- 3) Le rapport final définitif, à préparer en tenant compte des commentaires éventuellement formulés par l'ICCAT et à présenter le **7 juillet 2017** au plus tard.

Détails des paiements

Des versements seront réalisés conformément au calendrier suivant :

- 40% du montant total du contrat à la signature de celui-ci ;
- 60% après l'approbation du rapport final par le Secrétariat de l'ICCAT comprenant les commentaires formulés l'ICCAT/GBYP.

Logistique

Tous les documents fournis par le prestataire doivent être en MS Word ou dans une version compatible, les tableaux doivent être en Excel ou dans une version compatible, les figures et les photographies doivent être au format JPEG ou TIFF ou dans une version compatible. Tous les documents soumis doivent être rédigés en anglais, espagnol ou français.

Propriété intellectuelle

Tout le matériel produit par le prestataire demeurera la propriété de l'ICCAT-GBYP, les données seront mises à la disposition du SCRS, les fournisseurs de données seront tenus confidentiels et ces données ne pourront en aucun cas être diffusées par l'adjudicataire du contrat. L'utilisation scientifique des données par le prestataire devra toujours être préalablement notifiée à l'ICCAT afin d'en obtenir l'autorisation.

Pour toute information sur le présent appel d'offres, prière de contacter le Coordinateur du Programme à l'adresse suivante : antonio.dinatale@iccat.int